



UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires

VAL-DE-MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ou 01-43-99-65-48

Tél./ Fax : 01-43-99-37-95

Compte-rendu du Comité technique local (CTL) du 31 mai 2012

1) Approbation des procès-verbaux des CTL des 19 et 26 Janvier :

Pour le PV du CTL du 19 Janvier : seule l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRE a voté contre car, s'agissant d'un CTL « sur l'emploi », l'union ne peut cautionner la politique de suppression de postes, qui nous le rappelons s'élève à 300 agents C depuis 2006, et qui avait provoqué le boycott de ce CTL par l'Union.

Pour le PV du CTL du 26 Janvier : tout le monde a voté pour.

2) Réorganisation du service des ressources humaines :

La réorganisation de ce service va désormais se faire en deux temps : les nouvelles répartitions des tâches vont être mises en œuvre dès la fin de ce CTL, le déménagement des agents n'intervenant qu'après le déblocage par la centrale des crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Administration : pour

CGT & FO : abstention.

L'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRE : Nous avons refusé de participer au vote car ce projet de réorganisation comporte de nombreuses zones d'ombre.

En effet le plan fourni par l'administration ne comportant pas d'échelle, il n'est donc pas possible d'évaluer en l'état le nombre de m² réellement disponible par agent, la place occupée par le mobilier ou l'espace utile de pour les voies de passage.

Par ailleurs, l'union déplore que le médecin de prévention n'ai été contacté que tardivement tandis que les représentant du CHST ne l'ont pas du tout été !

3) Rapport d'activité de la DDFiP du Val-de-Marne :

Le document présenté ne reflète pas la réalité des difficultés rencontrées par l'ensemble des services. Car dans un contexte permanent de réduction d'emploi, qui peut ignorer que les résultats affichés ne le sont qu'au prix de la souffrance des agents qui voient leur charge de travail augmenter, le stress devenir une norme et la pression de l'encadrement une doctrine.

Par ailleurs l'administration ne cherche même plus à nier cet état de fait : elle en convient sous diverses formes au travers des Procès-verbaux CTL dont celui du 26 janvier à l'ordre du jour !

En effet les conséquences des réductions d'effectifs sont réelles et, de l'aveu même de l'administration, « il ne faut pas nier les difficultés que connaissent les services, comme a titre d'exemple la pression toujours plus forte de l'accueil, même si l'on ne peut pas nier les gains de productivité ».

Mais de quels gains de productivité parle-t-on ? Alors que cette politique aboutit à ce que « certaines missions se trouvent fragilisées », et que « la priorité sera donnée aux missions suivies par des indicateurs s'agissant de missions dites prioritaires figurant dans les BOP ». D'ailleurs, certaines missions ne sont même pas mentionnées dans ce document : recouvrement des amendes (...).

Ce qui est encore plus intéressant, c'est que le contrôle fiscal n'y figure pas car, ce document ayant vocation à être diffusé à l'extérieur, « le contrôle fiscal n'est pas vendeur », dicit notre nouveau Directeur : les collègues apprécieront l'importance accordée à un de nos cœurs de métier !

Ce qui est maintenant patent, comme l'indique un récent rapport du médecin du travail, c'est que la mise en place de cette politique s'accompagne « d'un mal être des agents dans les services » qui, comme en convient l'administration, « peut être dûe aux conditions de travail ».

L'union réaffirme la nécessité de mettre fin à la politique de suppression d'emplois qui sape les conditions de travail des personnels ainsi que la notion même de service public.

6) Questions diverses :

Rappel des questions posées au dernier CT

- Changement de la moquette à la trésorerie municipale et au PCE de Vitry-sur-seine : nous apprenons que les travaux ont été remis à une date ultérieure en raison des hypothétiques restrictions budgétaires à venir.
- Concernant le retard dans le paiement des notes de frais des huissiers : la Direction nous informe que la situation est réglée.
- Recrutement d'auxiliaires pendant la campagne : une nouvelle règle imposant un délai de 28 mois entre deux demandes aurait été mise en place, mais les explications sont loin d'être claires. Des précisions nous seront apportées lors de la prochaine réunion.

Autres questions posées :

- Consultation sur les horaires d'ouverture au public du secteur public local : deux tiers des réponses ont été reçues pour l'instant. L'horaire le plus demandé est 9h à 12h et 13h à 16h, à l'exception des Trésoreries Val-de-Marne amendes et Alfortville ;
- Projet de déménagement du service de la redevance audiovisuelle : ce projet n'est pas abandonner puisqu'il s'agit de faire la place pour accueillir deux brigades à Créteil. Le service de la redevance audiovisuelle déménagerait vers l'aile nord du bâtiment, dans les locaux de la Division des affaires juridiques. Il est à noter que l'administration ne voulait pas nous parler de ce projet « car les agents n'ont pas encore été consultés ». (Espérons que la consultation sera réelle).
- Tout le monde s'interroge sur les modalités de création des pôles de fiscalité immobilière : certains problèmes informatiques ne sont pas réglés (de l'aveu même de l'administration), le calendrier des déménagements devrait être bientôt fixé... sous réserve du déblocage des crédits, au mouvement des contrôleurs les postes n'ont pas été proposés pour le pôle de Vincennes (la centrale a été alertée et le mouvement définitif sera rectifié en conséquence), les groupes de travail à la centrale semblent mettre en péril cette nouvelle organisation... En résumé, les agents concernés restent dans l'incertitude la plus totale sur leur devenir !
- Les agents concernés par des retenues pour « jour de carence » ne seront prévenus que s'il y a plus de 3 jours à prélever (afin d'organiser les modalités d'étalement des retenues avec eux). Pour les autres, la retenue se fera avec la paie de juin.
- Une circulaire vient d'être publiée concernant les jours de congés à prendre suite à réussite au concours, mais elle ne sera applicable que l'année prochaine. Les anciennes dispositions subsistent donc pour cette année.
- Dans l'attente des conclusions du groupe de travail sur la fusion CDIF-SIP (surement après l'été), il n'y a pas de réflexion de menée sur cette question dans le Val-de-Marne.
- Nous avons longuement discuté sur les problèmes d'effectifs à la Trésorerie Nord Val-de-Bievre (et à Chennevières). L'administration avait constaté cela et a procédé à l'affectation d'agents supplémentaires.
- Des travaux ont été réalisés suite au rapport du commissaire BARBIER, les autres recommandations sont en attente des crédits correspondants.